N° 30

DE L'ECZÉMA

ET DE SON

TRAITEMENT PAR LES EAUX MINÉRALES

THÈSE

Présentée et publiquement soutenue à la Faculté de médecine de Montpellier

LE 1er JUIN 1886

PAR

Gratien DESCAYS

Né à Avesne-les-Bains (Hérault)

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE

MONTPELLIER
IMPRIMERIE CRISTIN, SERRE ET RICOME, RUE VIEILLE-INTENDANCE, 5
SERRE ET RICOME, SUCCESSEURS
1886

PERSONNEL DE LA FACULTÉ

MM. CASTAN Doyen.

GRASSET, Assesseur.

Professeurs.

	Messieurs :
Clinique médicale.	DUPRÉ (✲ C ✠).
Anatomie.	BENOIT (O. ✲ ✠).
Clinique médicale.	COMBAL (✲ ✠).
Clinique des maladies mentales et nerveuses.	CAVALIER (✲).
Physique médicale.	MOITESSIER (✲
Anatomie patholog. et histologie.	ESTOR
Médecine légale et toxicologie.	JAUMES.
Clinique chirurgicale.	DUBRUEIL (✲).
Chimie médicale et Pharmacie.	ENGEL.
Hygiène.	BERTIN-SANS.
Pathologie interne.	CASTAN.
Thérapeutique et Matière médic.	GRASSET.
Botanique et Histoire Natur. méd.	PLANCHON (✲ ✠).
Physiologie.	LANNEGRACE.
Clinique obstétricale et gynécologie	DUMAS (Léon).
Clinique chirurgicale.	TÉDENAT.
Opérations et appareils.	GRYNFELTT.
Pathologie externe (ch. de cours).	CHALOT.

Doyen honoraire: M. BENOIT (O. ✲ ✠).

Prof. honor. M. MARTINS (O. ✲).

Chargés de Cours de Cliniques annexes:

Clinique des maladies des enfants.	MM. BATLLE, agrégé.
Clinique des mal. syphilit. et cutan.	GAYRAUD, agrégé.
Clinique des maladies des vieillards.	HAMELIN (✲), agrégé.

Agrégés en Exercice.

Messieurs :	Messieurs :	Messieurs
GARIMOND.	CARRIEU.	REGIMBEAU (✲).
JACQUEMET.	MAIRET.	BLAISE.
GAYRAUD.	CHALOT.	BAUMEL.
DE GIRARD.	BIMAR.	VILLE.
SERRE.	MOSSÉ (✲).	GRANEL.

M. F.-J. BLAISE, Secrétaire.

Examinateurs de la Thèse:

MM. COMBAL, *président;*
JAUMES, professeur;
MAIRET, agrégé ;
REGIMBEAU, agrégé.

La Faculté de médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs ; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE

A LA MÉMOIRE DE MA SŒUR

A LA MEILLEURE DES MÈRES

A mon Frère le Docteur Joseph DESCAYS

A MA BELLE-SŒUR

A TOUS MES PARENTS

G. DESCAYS

A mon Président de Thèse

Monsieur le Professeur COMBAL

A Messieurs les Professeurs

GRASSET ET TÉDENAT

A Messieurs les Professeurs-Agrégés

PÉCHOLIER, CARRIEU ET BAUMEL

A TOUS MES MAITRES

G. DESCAYS

A mes Amis

Les Docteurs MANHAVIALE, MEYNADIER
LAFAGE

A TOUS MES AMIS

G. DESCAYS.

Grâce à la bienveillance des Médecins-Inspecteurs de l'établissement thermal d'Avène, nous avons pu pendant nos vacances scolaires observer un grand nombre d'affections cutanées.

Par sa fréquence, par le nombre de cures heureuses, l'eczéma est, de toutes ces affections, celle dont l'étude nous a paru la plus intéressante.

Ce travail, comme nous le pensions, a été au-dessus de nos forces, mais nous comptons moins sur notre mérite que sur l'indulgence de nos Juges.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41553210_0102

DE L'ECZÉMA

ET DE SON TRAITEMENT PAR LES EAUX MINÉRALES

CLASSIFICATION

Fournier, dans ses remarquables leçons cliniques sur l'eczéma, en janvier 1881, déplore la multiplication inouie des classifications qui ont tant obscurci l'histoire des maladies de la peau et celle de l'eczéma en particulier ; il déclare avoir trouvé décrites une centaine de variétés d'eczémas.

Cette juste critique explique la difficulté que présente l'étude des maladies cutanées, difficulté dont on ne se rend compte qu'en lisant les divers ouvrages des dermatologistes ; chacun fait des classifications, chacun invente des termes nouveaux :

1° Les Anciens, et Alibert avant 1832, avaient fait des classifications topographiques d'après la région. Alibert divisait les affections cutanées en deux grandes classes : 1° les teignes siégeant sur le cuir chevelu ; 2° les dartres, maladies existant sur le reste du tégument externe ; il admettait en outre les neuf classes suivantes : les pliques, les éphélides, les cancroïdes, les lèpres, les pians, les ichthyoses, les syphilides, les psorides, les scrofules.

En 1832, Alibert créa une nouvelle classification. Les dermatoses étaient divisées en douze classes : 1° eczémateuses,

2° exanthémateuses, 3° teigneuses, 4° dartreuses, 5° cancéreuses, 6° lépreuses, 7° véroleuses, 8° strumeuses, 9° scabieuses, 10° hémateuses, 11° dyschromateuses, 12° hétéromorphes.

2° Plenk créa une classification basée sur les caractères extérieurs propres aux éruptions.

Willan la modifia en ajoutant la classe des tubercules et en supprimant les huit classes de Plenk. Quoique sa classification fût défectueuse, Willan eut néanmoins le mérite de créer la plupart des genres morbides et peut être considéré comme le rénovateur de la dermatologie.

3° Cazenave et Hebra ont basé leur classification sur le processus morbide.

4° Wilson et Buron ont basé la leur sur le siège de la légion.

5° Hardy fit une classification d'après l'étiologie ainsi qu'Alibert en 1832. Il reconnaît dix classes: 1° Macules ou difformités, 2° Inflammations locales, 3° Maladies parasitaires, 4° Fièvres éruptives, 5° Eruptions symptomatiques (taches de la fièvre typhoïde), 6° Dartres, 7° Scrofulides, 8° Syphilides, 9° Cancers, 10° Maladies exotiques.

Bazin créait aussi une classification basée sur l'étiologie, sur la nature, les causes des affections. Elle ne se distingue pas seulement des autres par quelques additions ou soustractions, c'est une transformation complète. Il admet deux grandes classes: 1° affections de la peau en voie d'évolution (affections pathologiques de cause interne ou externe); 2° affections de la peau stationnaires, difformités congénitales ou acquises.

Nous donnons, en le résumant, le tableau des affections de la 1re classe; celle de la deuxième offrant pour nous peu d'intérêt.

Ier ORDRE. — Affections de cause externe.

1re SECTION.—Affections déterminées par une cause mécanique ou physique.

1° Instruments piquants, tranchants, contondants.....	Plaies simples, ecchymoses, etc.
2° Piqûres ou morsures d'animaux non parasites.....	Piqûres de punaises, rougets, etc.
3° Calorique.....	Brûlure depuis le coup de soleil.
4° Froid.....	Depuis l'engelure à la congélation.
5° Electricité. caustiques.....	Carbonisation, sugillation.
6° Pression lente.....	Erythème par décubitus.

IIe SECTION. — Affections provoquées (action non immédiate).

A. Directes.

1° Circumfusa, applicata.....	Ephélide solaire.
2° Maniement de substances corrosives..	Gale des épiciers, éruption des teinturiers.
3° Application de substances irritantes..	Tous les degrés de la densité.
4° Inoculation de matières vénéneuses..	Charbon, pustules varioliques.
5° Produits de sécrétion normale ou anormale.....	Eczéma des ouvertures nasales.
6° Animaux et végétaux parasites.....	Gale, phtiriasis, teignes.

B. Indirectes ou pathogéniques.

1° Substances alimentaires.....	Erythème pellagreux.
2° Agents toxiques.....	Dermite par l'usage interne du soufre.

IIme ORDRE. — Affections de cause interne.

Ire SECTION. — Affections pestilentielles.

Pétéchies, charbon, éruption de la suette.

IIe SECTION. — Affections fébriles.

Taches rosées, lenticuleuses, sudamina.

IIIe SECTION. — Affections exanthématiques.

Eruption scarlatineuse, varioleuse.

IVe SECTION.— Affections pseudo-exanthématiques.

Eruption ortiée, roséolique.

Ve SECTION. — Affections phlegmasiques.

Eruption de l'érysipèle.

VIe SECTION. — *Affections hémorrhagiques.*

Purpura simplex.

VIIe SECTION. — *Affections symptomatiques des maladies constitutionnelles.*

HERPÉTIDES (dartre). — A Pseudo-exanthématiques.

Erythémateuses..... Roséole. Urticaire.
Vésiculeuses..... Eczéma rubrum.
Bulleuses..... Pemphigus aigu.

B. Sèches.

Erythémateuses..... Cinidosis, 2 Epinyctide,
Squameuses..... Ptyriasis, 2 Psoriasis.
Boutonneuses..... Prurigo, 2 Lichen.

C. Humides.

Vésiculeuses..... Eczéma herpétique.
Bulleuses..... Pompholix herpétique.
Puro-crustacées..... Mélitagre herpétique, ecthyma, furoncles.

ARTHRITIDES. — A. Pseudo-exanthématiques.

Erythémateuses..... 1° Erythème noueux; 2° urticaire arthritique.
Vésiculeuses..... 1° Herpès arthritique; 2° zona arthritique.
Bulleuses..... Pemphigus arthritique.

B. Sèches.

Erythémateuses..... 1° Erythème papulo-tuberculeux arthritique. 2° intertrigo *id.*
Squameuses..... 1° Pityriasis arthritique; 2° psoriasis *id.*
Boutonneuses..... 1° Prurigo arthritique; 2° lichen *id.*; 3° acné *id.*

C. Humides.

Vésiculeuses..... 1° Hydroa arthritique; 2° eczéma *id.*
Bullo-lamelleuses.... Pompholix arthritique.
Puro-crustacées..... 1° Sycosis arthritique; 2° ecthyma *id.*; 3° furoncles *id.*

SCROFULIDES. — A. Bénigne.

Erythémateuses..... 1° Engelure scrofuleuse; 2° érythème induré; 3° couperose.
Boutonneuses..... 1° Strophulus; 2° Prurigo mitis; 3° lichen agrius.
Exsudatives..... 1° Sébacée (acné); 2° impétigineuse (impétigo).

B. Malignes.

Erythémateuses..... 1° Lupus érythémateux; 2° Lupus acnéique.
Tuberculeuses..... 1° Inflammatoire; 2° fibro-plastique (simple et hypertrophique).
Crustacées-ulcéreuses 1° Inflammatoires (ecthyma et rupia scrofuleux, impétigo rodens)

SYPHILIDES. — A. Affections propres.

1° Végétations, 2° Plaques muqueuses, 3° Chancres, 4° Pseudo-chancre.

B. Affections communes.

Exanthématiques..... 1° Erythémateuse (maculée, granulée, squameuse).
Circonscrites..... 1° Tuberculeuse (en groupes, en anneaux, squameuse).
Ulcéreuses..... 1° Puro-vésiculeuse (disséminée, forme maligne).

Léproïdes. — A. Affections propres.

1° Maculeuse, 2° hypertrophique, 3° ulcéreuse.

B. Affections communes.

1° Bulleuse, 2° vésiculeuse, 3° furfuracée.

VIIIe SECTION. — Affections symptomatiques des diathèses.

Cette section n'a aucun rapport avec l'eczéma.

DÉFINITION.

L'eczéma a reçu les dénominations les plus variées. *Herpes squamosus modidans* (Alibert), dartre vive (Sauvages), *udosadénite* (Prory). Hardy définit l'eczéma: « une affection caractérisée au début par le développement de vésicules ou vésico-pustules petites et acuminées, ou par des éraillures épidermiques donnant lieu à une sécrétion séreuse ou séro-purulente plus ou moins abondante, susceptible de se concréter en croûtes, et se terminant enfin par une desquamation écailleuse de l'épiderme. Devergie propose la définition suivante : une maladie superficielle de la peau caractérisée par la rougeur de la surface malade, par une démangeaison permanente plus ou moins intense, par la sécrétion de sérosité liquide et citrine, tachant le linge en gris et l'empesant à la manière de taches spermatiques, par un état ponctué de la peau formé par les orifices enflammés des canaux, qui, par myriade, fournissent la sérosité.

Bazin reproche à Hardy de faire de l'eczéma une affection à la fois vésiculeuse et pustuleuse, et de supposer que l'eczéma peut débuter par des éraillures épidermiques. Il reproche à Devergie d'oublier la lésion primitive, et a lui-même donné la définition suivante : l'eczéma est une affection de la peau caractérisée par l'existence de vésicules petites, acuminées, agglomérées sur une surface plus ou moins étendue, et contenant un liquide séreux et transparent, vésicules qui s'affaissent lorsque le liquide qu'elles contiennent est résorbé, mais qui le plus souvent se rompent après 24 ou 48 heures

d'existence, et auxquelles succèdent l'exhalation et la sécrétion d'un liquide séreux et transparent qui se concrète en lamelles plus ou moins épaisses, et ensuite en une simple exfoliation épidermique.

Nous adopterons cette définition après lui avoir toutefois reproché de ne pas insister sur l'alcalinité du suintement, qui empèse le linge à la façon du sperme.

ÉTIOLOGIE.

Bazin, dont nous adoptons en général les idées, divise l'eczéma en deux grandes classes : eczéma de cause externe et eczéma de cause interne. L'eczéma de cause externe est subdivisé en artificiel et parasitaire, selon qu'il est dû à l'action de substances irritantes ou de parasites. L'eczéma de cause interne peut être symptomatique de trois maladies constitutionnelles : la scrofule, la dartre et l'arthrite, auxquels avec Boyer, avec Gailleton, Gintrac, Rollet, nous ajouterons la syphilis.

Hardy considérant l'eczéma comme une maladie exclusivement dartreuse, en divise les causes en prédisposantes et en occasionnelles.

Hebra et avec lui toute l'école de Vienne, nie absolument l'influence des diathèses sur l'eczéma. « L'existence d'une diathèse herpétique, la mère de toute espèce d'éruptions cutanées, a été refusée par l'investigation plus complète de leur pathologie, et on peut de toute manière la regarder comme une morte, jusqu'à ce que ses défenseurs réunissent à l'exprimer par une formule chimique (1). » Telle est l'affirmation d'Hebra; et dans son ouvrage il cherche à peine à refuter l'opinion de ses adversaires, pour établir et soutenir son affirmation, deux observations lui suffisent : la première, est qu'il a vu souvent des mères eczémateuses donner le jour à un ou plusieurs enfants exempts d'eczémas; la seconde,

(1) Hebra, Traité des affections cutanées,

est que l'eczéma est une maladie qu'on peut produire chez les personnes bien portantes par l'application d'irritants. Mais on n'a jamais prétendu qu'une mère communique toujours sa diathèse à son enfant. Et en second lieu, si l'eczéma spontané n'est qu'un avec l'eczéma né de l'essence de térébenthine ou de l'acarus, pourquoi ces derniers s'évanouiront-ils sans retour, dès qu'on a humecté d'huile ou tué l'insecte, causes locales qui s'expliquent, tandis que le premier va s'étendant et se perpétuant en dépit de l'hygiène et souvent de tout remède.

La diathèse dartreuse est admise par Hardy, qui ne reconnaît qu'elles ; par Fonssagrives : « La question si controversée de l'existence d'une diathèse herpétique ou dartreuse, ne saurait véritablement être résolue que par l'affirmative, quand on voit des individus placés pendant une bonne période de leur vie, si ce n'est dans leur vie tout entière, sous le coup de réapparition d'un herpès, d'un eczéma, d'un lichen, d'un urticaire, d'un pityriasis, qui disparaissent quelquefois durant une longue période d'années, mais dont les poussées successives accusent la virtualité de la diathèse qui les relie les unes aux autres (1).»

Gibert déclare que le plus sage est de s'en tenir à l'observation qui a montré aux médecins de tout temps, que les maladies de la peau étaient souvent liées à une diathèse spéciale qui les provoquait, les entretenait, les reproduisait (2).

Rascle, dans sa thèse de concours pour l'agrégation, admet la diathèse dartreuse. Elle est admise aussi par Chomel, Baumès, Fontan, Guéneau de Mussy.

La diathèse scrofuleuse est également admise par la plu-

(1) Fonssagrives, Hygiène alimentaire, Paris 1861, p. 481.
(2) Gibert, Traité des maladies de la peau, 2e édit., Paris 1839, p. 17.

part des dermatologistes. Alibert déclare la constitution lymphatique très accessible aux affections dartreuses.

Devergie est très explicite à ce sujet : « S'il se manifeste dans la jeunesse, s'il affecte certaines parties du corps, notamment le cuir chevelu et les oreilles, l'eczéma est alors essentiellement scrofuleux, et on ne peut le guérir qu'à la condition de modifier la constitution (1). »

Cette opinion est partagée par Rayer (2), par Baumès ; elle est toutefois combattue par Hardy, qui déclare que l'aspect différent présenté par l'eczéma chez un scrofuleux, s'explique par le terrain scrofuleux sur lequel il est enté.

La diathèse arthritique est admise comme cause d'eczéma par Bazin. Avant lui, Galien avait indiqué le vice arthritique parmi les causes des maladies de la peau.

Franch, Gibert, Rayer, Alibert, reconnaissent des affections cutanées arthritiques. Rayer déclare avoir vu de violentes douleurs articulaires, succéder à la suppression d'éruptions cutanées. Alibert rapporte une observation semblable, où il fut obligé de respecter une dartre squameuse.

Cette diathèse est aussi repoussée par Hardy.

La diathèse syphilitique n'est pas admise par Bazin comme cause d'eczéma. Elle l'est par Rayer, par Rollet (3), par Gintrac, par Gailleton (4), par Bassereau (5). Nous en avons observé nous-même un cas bien caractérisé (observation IV).

En dehors de ces influences diathésiques nombreuses, sont les causes individuelles ou externes qui ont été considérées comme ayant une influence sur la production de l'eczéma.

(1) Devergie, Traité pratique des maladies de la peau, Paris 1857, p. 630.
(2) Maladies de la peau, t. I, p. 33.
(3) Traité des maladies vénériennes.. 1865, p. 926.
(4) De l'eczéma, Caen, 1863.
(5) Traité des affections symptomatiques de la syphilis, Paris, 1852.

Age. — Tous les âges en sont atteints, mais il semble plus fréquent de 25 à 45 ans, d'après une statistique de Devergie.

Sexe. — D'après Gailleton, l'eczéma serait plus fréquent chez les jeunes filles; Rayer émet une opinion semblable, Hebra, au contraire, croit que le sexe masculin est plus souvent atteint. Sur 6,000 malades observés par lui, 4,000 auraient été des hommes. D'après la généralité des dermatologistes, le sexe ne jouerait aucun rôle.

Tempérament. — Cazenave, Devergie, Hardy, Alibert déclarent que le tempérament lymphatique est le terrain favori de l'eczéma.

Professions. — Les cuisiniers, les mécaniciens, les ferblantiers, les boulangers, les ouvriers maniant des substances irritantes, fournissent à l'eczéma un nombreux contingent.

Citons encore les digestions affaiblies, les affections catarrhales (Alibert, Gailleton); les troubles de la menstruation, la grossesse; j'ai vu, dit Rayer, plusieurs eczémas se déclarer exclusivement pendant la grossesse, cesser avec elle, se renouveler pendant une deuxième et une troisième gestation, et guérir après l'accouchement quoiqu'ils eussent résisté à plusieurs traitements. Le Dr Bompain, dans sa thèse sur l'eczéma en 1867, en cite deux cas fort intéressants.

Causes extérieures. — Le changement de climat est pour Alibert une cause fréquente d'éruptions eczémateuses. D'après le même auteur encore, les dartres paraissent se manifester ou s'accroître par le renouvellement des saisons. C'est au commencement du printemps et au milieu des intempéries de l'automne que ces maladies sont plus abon-

dantes. Hebra n'accorde aux saisons aucune influence, les aliments et les boissons ont une influence salutaire ou nuisible sur l'eczéma, selon qu'ils seront adoucissants, tempérants, faciles à digérer ou bien échauffants et excitants.

Les fatigues violentes du corps peuvent produire une irritation extraordinaire des téguments, et favoriser le développement d'affections cutanées. Hebra accuse le froid et surtout la chaleur (eczéma solare de Wilson. Citons enfin la malpropreté, les parasites, les agents mécaniques, tels que bandages, boucles d'oreille, etc.

ÉVOLUTION.

Hardy, Bazin, Berlioz, Hebra, Gailleton et presque tous les dermatologistes, admettent trois périodes dans le développement de l'eczéma : 1° période de vésiculation ; 2° période d'exhalation ; 3° période de desquamation.

1° Période de vésiculation. — Généralement précédée de sensation de chaleur, cette période est caractérisée par une éruption de vésicules fines comme la tête ou la pointe d'une épingle, acuminées, ordinairement confluentes, elles s'accroissent jusqu'à ce qu'elles soient entièrement distendues par un liquide jaunâtre, clair ou opaque. La peau est emplâtrée, chaude, très rouge et les démangeaisons sont souvent si intenses, que le malade ne peut résister au besoin de se gratter.

2° Période d'exhalation. — Spontanément ou par suite du grattage, les vésicules se rompent, leur contenu se déverse sur les surfaces environnantes. Après la rupture des vésicules existe une surface rouge présentant une foule de petits pertuis d'une coloration plus foncée, formés par les orifices des glandes sudoripares. L'eczéma devient fluent (*modidans Alibert*), il coule d'une manière permanente. Pour Fournier cet écoulement est spécial à l'eczéma et accuse nettement la spécificité morbide de cette affection. Ce liquide est incolore, gommeux, visqueux, tachant le linge ou l'empesant à la façon du sperme ou de l'empois, alcalin, il finit par se concréter.

C'est à ses dépens que se forment les croûtes. Cette période peut durer de quelques semaines à quelques années.

3° *Période de desquamation.* — Les croûtes tombent enfin; ces croûtes sont jaunes, quelquefois colorées par un peu de sang, mais jamais brunes ou verdâtres. Elles sont minces foliacées, s'enlèvent facilement, mais se reproduisent avec une extrême facilité. Au-dessous, la peau est rouge et luisante. Elles sont recouvertes d'une mince couche d'épiderme nouveau, transparent, permettant de voir la rougeur tendre des couches sous-jacentes de la peau; c'est ce qu'on a comparé à la pelure d'oignon.

Cette période n'est pas la guérison; elle peut persister indéfiniment.

Telle est l'évolution ordinaire de l'eczéma; mais nous devons ajouter que ces périodes ne sont pas exclusives l'une de l'autre, que dans certains eczémas la 2me période peut manquer, que la desquamation lamelleuse peut être remplacée par une desquamation furfuracée, et c'est ce qui, du reste, a amené les auteurs à établir un grand nombre de variétés dont nous allons passer les principales en revue.

VARIÉTÉS.

On n'aurait qu'une idée fort imparfaite de l'eczéma, si on ne s'attachait à retracer les nuances que présente cette affection quand elle est partielle, soit primitivement, soit consécutivement, c'est-à-dire lorsqu'après avoir été générale, elle persiste opiniâtrément dans certaines régions qu'elle affecte de préférence.

Malheureusement les auteurs ne sont pas d'accord sur les variétés à établir.

Willan et Bateman admettent trois variétés d'eczéma :

Eczéma solare, eczéma rubrum, eczéma impetiginodes. Le premier, survenant surtout au printemps et finissant à l'automne, est constitué par des vésicules petites, peu proéminentes et remplies d'une sérosité laiteuse. L'eczéma impetiginodes est causé par des substances irritantes. Sous le nom d'eczéma rubrum, Bateman a décrit la forme aiguë de l'eczéma.

Biett et Cazenave admettent deux grandes classes : eczéma aigu et chronique. L'eczéma aigu comprend trois variétés : simplex, impetiginodes et rubrum.

Devergie envisage l'eczéma à des points de vue multiples:

1° Au point de vue de la forme morbide.
2° — de la configuration.
3° — de la partie qu'elle affecte.
4° — de la marche.
5° — de la durée.

Au point de vue de la forme morbide, l'eczéma est : 1° impétigineux, dont la vésicule, dès le début, devient purulente ; 2° lichénoïde, dont la papule est, dès l'abord, sécrétante ; 3° herpétiforme ; 4° psoriasiforme.

Au point de vue de la configuration, l'eczéma est : 1° amorphe ; 2° nummulaire ; 3° fendillé ; 4° unisquamosum.

Au point de vue de la partie affectée, Devergie admet des eczémas de la tête, des oreilles, de la racine du nez, du mamelon, des jambes, etc.

Au point de vue de la marche et de la durée, l'eczéma est divisé en eczéma aigu et chronique, en fugax et persistant.

Gibert admet les trois variétés de Willan et l'eczéma simplex de Biett ; Rayer admet les trois variétés de Biett et Cazenave. L'un et l'autre admettent en outre de nombreuses variétés de siège.

Alibert admet deux grandes espèces : 1° la dartre furfuracée comprenant deux espèces : la dartre volatile et la dartre circinée ; 2° la dartre squameuse comprenant cinq variétés : 1° squameuse humide ; 2° scabioïde ; 3° orbiculaire ; 4° centrifuge ; 5° lichénoïde. — L'eczéma squameux est pour nous un eczéma dartreux ; l'eczéma scabioïde doit son nom au prurit qu'il occasionne.

Hardy a étudié : 1° des variétés d'aspect : simplex, rubrum, fendillé, l'impétigo ; 2° des variétés de configuration : figuratum, caractérisé par des plaques disposées symétriquement, nummulaire, l'impétigo sparsa, enfin l'eczéma diffusum ; 3° des variétés de siège : eczéma pilaris, des mains, des parties génitales, de la face, etc.

Hebra divise l'eczéma en aigu et chronique et établit les variétés de siège suivantes : 1° eczéma aigu : eczéma de la face caractérisé par un léger gonflement des paupières et sa tendance à récidiver ; l'eczéma des organes génitaux caractérisé par la rougeur et la tuméfaction ; l'eczéma des mains et des

pieds ; 2° eczémas chroniques : du *cuir chevelu*, de la *face*, du *tronc*, des *organes génitaux*, caractérisé par une odeur fétide, quoique peu sécrétante ; *circonscrit*, localisé à la partie interne des cuisses, caractérisé par sa marche centrifuge, par sa guérison simultanée au centre et par la netteté tranchée de sa circonférence ; du *pli* des articulations, qui détermine des gerçures, des crevasses, des fissures ; des *jambes*, si rebelle et si intense parfois, à cause sans doute de l'éloignement du centre, de la déclivité et de la tension vasculaire.

L. Durhing établit des variétés d'après le mode éruptif du début. Eczémas érythémateux, vésiculeux, papuleux, pustuleux.

Gintrac sépare complètement la forme aiguë de la forme chronique, et considère cette dernière comme une affection constitutionnelle pouvant être sous la dépendance soit de l'herpétisme, soit de l'arthritisme, soit de la scrofule, soit de la syphilis.

Gintrac est l'auteur dont les opinions se rapprochent le plus de celles de Bazin, dont nous avons admis la division étiologique et dont nous étudierons aussi les variétés établies selon un principe qui nous permettra facilement d'appliquer le précepte du professeur Courty : « Pour traiter une maladie de la peau, il faut l'attaquer dans sa cause, dans sa nature même, dans l'affection diathésique sous l'influence de laquelle elle a pu se développer (1). »

Bazin étudie : 1° des variétés de cause externe : superficiel, s'il est produit par des substances irritantes ; parasitaire, s'il est produit par des parasites ; 2° des variétés de cause interne symptomatiques de maladies constitutionnelles : herpétisme, scrofule, arthrites. Nous y ajouterons la syphilis.

(1) Courty, Compte-rendu de la clinique chirurgicale. Montpellier 1851, p. 29-30.

Eczéma scrofuleux. — Vulgairement connu sous le nom de gourme, l'eczéma scrofuleux est caractérisé par un liquide séro-purulent, par des croûtes jaunâtres, par une odeur infecte et par des fissures laissant couler le liquide.

L'eczéma scrofuleux siège ordinairement à la tête ; à l'état chronique, les croûtes deviennent blanchâtres et farineuses.

Arthritique. — Cette affection se présente sous la forme de petites plaques nummulaires bien circonscrites, parfois à bords festonnés. Elle est caractérisée par une sécheresse remarquable. Au début, la démangeaison est assez vive; elle est souvent remplacée par des picotements. L'eczéma arthritique attaque de préférence le front, les lèvres, la nuque, les dos des pieds et des mains, les mamelles et les parties génitales.

Herpétique. — Bazin distingue trois variétés d'eczémas herpétiques :

A. *Herpétides pseudo-exanthémateuses*, caractérisées par des phénomènes prodromiques au début, par la vésiculation prodigieuse, par une desquamation soit furfuracée, soit en croûtes jaunâtres recouvrant des surfaces enflammées et légèrement ulcérées. Cette variété a une marche essentiellement aiguë, récidive très facilement et se fixe définitivement dans quelque région.

B. *Herpétides sèches ou inflammatoires.* — Les phénomènes prodromiques manquent parfois; les premiers symptômes consistent en démangeaison, prurit et ustion sur les parties qui doivent être le siège de l'éruption. Celle-ci passe presque inaperçue, la démangeaison cesse et un liquide blanc, rare-

ment purulent, s'écoule en empesant le linge. Cette variété a une durée fort variable, récidive souvent et passe généralement à l'état chronique.

C. *Herpétides humides.* — Cette variété est tantôt primitive, tantôt consécutive à la forme sèche; dans ce cas, les symptômes sont moins intenses. Elle occupe de préférence les membres.

Syphilitique. — Cette variété présente des croûtes épaisses, isolées, reposant sur des pertes de substance profonde, sur des ulcérations présentant des bords taillés à pic et une base recouverte d'un exsudat jaunâtre. Elle est caractérisée encore par l'absence de phlegmasie et de prurit, par une coloration cuivrée.

Quoique n'attachant pas une grande importance aux variétés établies d'après le siège, Bazin déclare que quelques-unes, cependant, offrent des caractères spéciaux. L'eczéma capitis, par exemple, est symptomatique de la scrofule, de la dartre et de l'arthritis ; l'eczéma des parties génitales constitue une manifestation de ces deux dernières maladies.

En ce qui concerne la fréquence relative des localisations de l'eczéma, voici les résultats publiés par le Dr Neuman, Professeur à Vienne, recueillis dans le service de M. Hebra:

Sur 29,535 maladies de la peau, 2202 eczémas.

Extrémités supérieures	429
— inférieures	378
Eczéma de la face	338
— du cuir chevelu	291
— du tronc et extrémités	184
Eczéma généralisé	179

Eczéma du tronc	97
— du tronc et du scrotum	76
— du cuir chevelu et de la face	59
— des parties génitales	40
— de la mamelle	33
— du tronc et des parties sexuelles	29
— de l'anus	28
— du cuir chevelu et extrémités supérieures	10
— — — inférieures.	9
— du creux axillaire	8
— du creux poplité	7
— auriculaire	3
— du pli du coude	2
— du nez	2
— du cou	2
	2202

DIAGNOSTIC.

L'eczéma peut être confondu avec plusieurs autres maladies de la peau: l'érysipèle, l'érythème simple, l'urticaire, le pemphigus, le lichen, l'herpès, la gale, le psoriasis, la miliaire, etc.

Mais ces dernières se distingueraient facilement de l'eczéma:

L'érysipèle, par l'engorgement ganglionnaire;

L'érythème simple, par l'absence d'exsudation;

L'urticaire, par la largeur de ses plaques plus saillantes et présentant un point blanc au centre;

Le pemphigus, par des bulles plus larges;

Le lichen, par ses papules;

L'herpès, par le volume moindre et le plus grand nombre de ses vésicules;

La gale, par la présence d'un sillon et par des vésicules plus grandes;

Le psoriasis, par des squames plus sèches et plus brillantes;

La miliaire, par le non-groupement des vésicules, par une transpiration abondante et des phénomènes généralement graves.

ANATOMIE PATHOLOGIQUE.

Le problème du siège anatomique de l'eczéma ne paraît pas résolu; citons les différentes solutions proposées.

Biett avait placé le siège anatomique de l'eczéma dans la couche superficielle du derme. Cazenave professa que cette affection avait son siège à l'extrémité des conduits sudorifiques. Hardy rejetant les idées de Cazenave, comme une pure hypothèse, fait siéger l'eczéma dans la couche profonde de l'épiderme chargée de la sécrétion de la couche superficielle épidermique; Bazin se range à l'opinion de Cazenave,

Simon et Hébra déclarent n'avoir rien trouvé qui fût digne d'être signalé en dehors de la sérosité.

Werld a constaté dans l'eczéma invétéré l'absence de poils et de glandes sébacées et l'injection principalement des réseaux vasculaires du corps papillaire. Le liquide séreux ne présente pas de différences microscopiques avec le sérum ordinaire.

TRAITEMENT.

Les agents thérapeutiques employés dans le traitement de l'eczéma, peuvent se diviser en moyens locaux et en moyens généraux, ceux-ci hygiéniques ou pharmaceutiques.

Les eaux minérales agissent à la fois sur l'état local et sur l'état général; c'est à leur étude que nous consacrerons la plus grande partie de ce travail.

Traitement local.—Vouloir passer en revue les divers médicaments qui ont été préconisés contre l'eczéma, serait un travail d'une longueur démesurée et d'ailleurs d'une étude peu intéressante. Nous nous contenterons de les énumérer. Gailleton groupe ces médicaments en cinq classes, qui constituent: 1° la médication émolliente; 2° la médication résolutive ou astringente; 3° la médication substitutive ou irritante; 4° la médication caustique; 5° la médication parasiticide.

1° *Médication émolliente ou antiphlogistique.*— Les principaux agents de cette médication sont: l'axonge fraîche, la glycérine pure, l'huile d'olive, l'huile d'amandes douces.

Les poudres de riz, d'amidon, de vieux bois.

Les lotions d'eau tiède, les décoctions de mauve, de sureau, de pavot, de jusquiame; l'eau de rose; les bouillies de farine, de seigle, de froment, de riz.

Les cataplasmes de farine de lin, de riz, de fécule de pommes de terre.

Les bains généraux simples de 28° à 33° ou additionnés de son, de gélatine.

Enfin, l'emmaillottement par le caoutchouc, proposé par le Dr Colzon, de Beauvais, est généralement répandu. Aussi indiquerons-nous en quelques mots ses effets et son mode d'emploi. Hardy déclare que c'est un moyen antiphlogistique puissant et dont il a constaté les effets dans une multitude de cas. Hébra n'est pas moins explicite : cette méthode de traitement est une acquisition précieuse pour la thérapeutique. Au nombre des améliorations qui ont été apportées depuis quelques années au traitement local des affections de la peau, il faut placer l'emploi des toiles imperméables (*Annales de dermatologie* 1869). Nous l'avons vu appliquer, employer avec un succès remarquable par M. le professeur Tédenat, dans un eczéma impétigineux, entré à Saint-Éloi (lit N° 25) au mois de mars. Le 12me jour, le malade quitta l'hôpital avec les apparences de guérison. Il faut appliquer le caoutchouc exactement, mais sans tension; Besnier laisse un peu d'espace vide. Il faut avoir soin de laver toutes les 12 heures la partie malade et le caoutchouc qu'il est nécessaire de faire sécher avant de le réappliquer. L'eczéma se trouve détergé, les croûtes tombent comme à la suite d'applications de cataplasmes. L'action antiprurigineuse du caoutchouc est manifeste, elle est suivie d'une prompte sédation des phénomènes inflammatoires. Comment et pourquoi agit le caoutchouc? Est-ce à la façon d'un bain de vapeur, ou parce qu'il facilite le dégorgement de la peau, ou encore parce qu'il la soustrait au contact de l'air et de tout frottement? Toutes ces raisons ont été données, aucune n'est certaine.

Indications : Les antiphlogistiques sont indiqués : 1° dans les affections aiguës de la peau; souvent ils suffisent; tel est le cas du jeune malade cité plus haut dans la clinique du Professeur Tédenat; 2° dans les affections chroniques pendant la période d'incubation.

2° *Médication résolutive.* — On a employé les pommades d'oxyde de zinc 1 à 8 gr., de sous-nitrate de bismuth 1 à 8 gr., de calomel 1 à 6 gr., de camphre 1 à 4 gr., pour 30 gr. d'axonge ou de glycérine.

La suie, le goudron très préconisé par Helra, le tannin, l'huile de cade, l'alun, le sulfate de fer, l'acétate de plomb, le sulfate de zinc, le sous-carbonate de potasse, 0,50 à 2 gr.

Les lotions avec le sublimé 1 sur 600 à 1000; l'acide chromique ou phénique 1 sur 100, le sous-acétate de plomb, le sous-carbonate de potasse, de soude, le borax, le sulfate de fer 0,50 à 5 gr. pour 100.

Huile de cade, mélanger un quart ou un tiers d'huile d'amandes douces.

Un liniment oléo-calcaire.

Des décoctions végétales, astringentes.

Les bains locaux avec des feuilles de noyer, de l'écorce de chêne, de l'orme pyramidal, des roses de Provins, avec des solutions salines.

Les grands bains avec 60 ou 100 gr. de carbonate de soude, 25 à 100 gr. de sulfate de potasse.

Indications : Les agents de la méthode résolutive sont indiqués lorsqu'on veut diminuer la sécrétion morbide à la période ultime des éruptions aiguës, surtout à la période subaiguë des affections humides. On doit préférer les glycérés et les lotions dans les eczémas humides, les pommades et les grands bains dans les eczémas secs.

3° *Médication substitutive.* — On peut employer pour 30 gr. d'axonge : le soufre 4 à 8 gr., le goudron 8 à 12 gr., l'huile de cade 4 à 6 gr.

Le carbonate de soude, de potasse 4 à 6 gr.

Les sulfures de chaux, de soude, de potasse 3 à 6 gr.

L'iodure de soufre, de potassium, de sodium 4 à 6 gr.

Le perchlorure de fer à 30°, 4 à 8 gr.

Le protoiodure de mercure 1 à 4 gr., le biodure de mercure 0,50 à 2 gr.

L'azotate d'argent 1 à 4 gr.

Des frictions de savon mou de potasse.

Des lotions d'huile de cade pure, de sous-carbonate de soude, de potasse 5 p. 100.

Le perchlorure de fer à 30°, 10 sur 100.

Le sublimé 1 à 4 sur 100, la potasse caustique 1 sur 100.

Le chlorure de zinc 2 à 5 p. 100; de même pour l'acide chromique ou phénique.

L'alcool pur, les huiles essentielles 1 à 5 p. 20.

La teinture d'iode pure étendue de 4 à 5 fois son poids d'eau.

Les bains sulfureux, 100 à 150 gr. de sulfure de potasse.

— alcalins, 100 à 1000 gr. de sous-carbonate de soude.

— térébenthinés.

Les fumigations aromatiques.

Indications: Les agents de cette médication sont indiqués dans les eczémas chroniques de la peau, pendant leur période d'état ou stationnaires. Les états fébriles, les acerbations les contre-indiquent formellement.

4° *Médication caustique.* — Comme caustiques, on a employé l'azotate d'argent, la potasse caustique, la teinture d'iode, le biodure de mercure, l'acide chromique.

Le chlorure de zinc en pâte ou solutions concentrées.

Les acides nitriques, sulfuriques.

Le nitrate acide de mercure, les pâtes arsenicales, le fer rouge.

5° *Médication parasiticide.* — Les agents de cette médication sont : les préparations mercurielles, le soufre et les sulfures alcalins, les carbures d'hydrogène, les huiles essentielles de lavande, de thym, de girofle, de pétrole, de benzine.

Traitement général. — *Agents hygiéniques.* — Pour Hardy, la partie la plus importante du traitement est la diététique. « Par le régime, par l'exercice, par les bains, dit le Professeur Courty, on arrive à fortifier la constitution, à refaire ou équilibrer le tempérament, à détruire enfin la prédisposition et la cause de perpétuation des maladies de la peau. »

Le port de vêtements et linges très propres a une grande influence sur le développement et la guérison de l'eczéma.

Il faut éviter l'application directe de la laine ou de la flanelle.

L'alimentation doit être soigneusement observée. On doit éviter les écarts de régime, l'abus de boissons alcooliques, l'usage de viandes salées et de mets fortement épicés.

Enfin, le changement de climat, d'après Alibert, aurait une influence salutaire lorsque le malade passe d'un pays froid à un pays chaud.

Agents pharmaceutiques. — Puisque nous avons admis l'influence des diathèses herpétique, scrofuleuse, arthritique et syphilitique, il est de toute évidence que pour nous la première indication est de connaître, puis de combattre la diathèse qui a provoqué, qui entretient l'éruption. Passons en revue les divers remèdes vantés contre chacune de ces diathèses : L'iode contre la scrofule, l'arsenic et le soufre contre l'herpétisme, les mercuriaux et les iodurés contre la syphilis, les alcalins contre les manifestations arthritiques.

Iode. — L'iode qu'on administre généralement sous forme

de teinture 15 à 30 gouttes, d'iodure de potassium 0,50 à 2 gr., d'iodure de fer 0,20 à 2 gr., et aussi d'huile de foie de morue, est considéré comme un des modificateurs les plus puissants de la diathèse lymphatique et scrofuleuse. Son absorption est très rapide. L'iode communique au sang une grande fluidité, il accélère le mouvement de dénutrition; il s'élimine par la salive, les larmes, le lait et les urines.

Les préparations iodiques sont surtout indiquées dans les eczémas compliqués d'induration et d'hypertrophie des plaques malades.

Arsenic. — L'arsenic est depuis longtemps dans la thérapeutique, mais il a été mis en vogue surtout par Fowler en France, puis par Pearson et Willan en Angleterre. A faibles doses et continué longtemps, il exerce une action tonique; il est reconstituant par l'excitation et l'activité qu'il communique aux fonctions digestives. Bazin considère l'arsenic comme le spécifique de l'eczéma. Hardy le déclare «le médicament le plus puissant pour combattre les manifestations dartreuses et en particulier l'eczéma. » — « On peut même dire, ajoute-t-il, qu'il a le monopole de la guérison de cette maladie, car c'est lui qui s'adresse le plus directement à l'action morbide du principe diathésique sur le tégument externe, sans avoir toutefois la propriété de l'éteindre ou de l'expulser de l'économie. »

Les préparations les plus en usage sont :

La liqueur de Fowler :

Eau.....	500 gr.
Acide arsénieux.....	5 —
Carb. de potasse.....	5 —
Alcoolat de mélisse.....	12 —

L'arséniate de soude que Pearson et Hardy donnent sous les formules suivantes:

Pearson:

Arséniate de soude.....	5 centigr.
Eau.....	30 gr.

Hardy:

Arséniate de soude.....	0,05 à 0,15
Eau.....	300 gr.

L'arséniate d'ammoniaque; Liqueur de Biett:

Arséniate d'ammoniaque.....	0 40
Eau.....	200

On donne la liqueur de Fowler trois fois par jour, 10 à 12 gouttes, puis 15 à 20.

On donne la liqueur de Pearson trois fois par jour, 5 à 20 gouttes, puis 10 à 40.

On donne la liqueur de Hardy une fois par jour, une cuillerée, puis deux.

On donne la liqueur de Biett deux fois par jour, 10 à 20 gouttes, puis 15 à 30.

Dans l'administration de l'arsenic, on doit agir avec prudence et suspendre ou diminuer, si les effets physiologiques du médicament se produisent: ophtalmie, céphalée, perte d'appétit. . . . On doit ensuite recommencer et continuer même après la guérison de l'eczéma (deux mois environ).

Il est indiqué non seulement contre la diathèse herpétique, mais encore dans les cas chroniques de cause interne où l'on trouve comme symptômes généraux: hypérémie chronique, du prurit, un léger épaississement de la couche superficielle, l'exagération de la sécrétion épidermique.

Soufre. — Ce médicament a eu une très grande vogue. Ali-

bert l'avait beaucoup vanté. J'emploie, dit-il, journellement le soufre à l'hôpital Saint-Louis, et le succès couronne constamment son administration. Hardy l'emploie assez souvent. Bazin n'emploie le soufre intérieurement qu'en bains et seulement contre les eczémas scrofuleux à leur déclin. C'est sous cette forme qu'il est généralement prescrit. Aussi, pour ne pas nous répéter, nous étudierons les effets physiologiques et thérapeutiques du soufre à propos des eaux minérales sulfureuses.

Mercure. — Le mercure est généralement et depuis longtemps considéré comme le spécifique de la syphilis, malgré les opinions contraires d'Herman et de Desprès. Son emploi est donc indiqué contre l'eczéma syphilitique. Le traitement hydrargique est contre-indiqué lorsque l'on a affaire à des ulcérations profondes de la peau, et dans les cas d'anémie.

D'après Ricord, on devra, dans ce dernier cas, joindre les préparations ferrugineuses aux mercuriaux.

Les préparations les plus en usage sont: les pilules de Dupuytren, 1 à 3 par jour. La liqueur de Wan Swieten au bichlorure de mercure, 1 à 2 cuillerées dans du lait. Les pilules de Ricord au protoiodure, 2 à 4 par jour. Le sirop de Gibert au biodure de mercure ioduré, 1 à 2 cuillerées par jour. Chacune contient 1 centigr. de mercure et 0,50 d'iodure.

Alcalins. — Le bicarbonate de soude peut être regardé comme le type des alcalins. Willan, Biett, Cazenave, Devergie et Bazin sont très partisans des alcalins. Hébra considère le savon de potasse comme un des précieux modificateurs des éruptions cutanées. Nous les étudierons à propos des eaux minérales bicarbonatées.

A ces médicaments nous ajouterons les *dépuratifs* et surtout les *purgatifs* en général, qui ont été et sont encore fortement préconisés dans le traitement de l'eczéma. Bazin et Hardy en sont partisans. Alibert leur accordait une grande confiance. Les purgatifs doux, salins sont indiqués; les purgatifs drastiques contre-indiqués. Quant aux dépuratifs, citons la pensée sauvage, le cresson, la douce-amère, la bardane, le raifort, la feuille de noyer, la saponaire, la chicorée, la petite centaurée. Hardy préconise une infusion de 8 à 16 gr. de pensées sauvages, et de 4 à 8 gr. de follicules de séné pour 1 litre d'eau. Il déclare avoir donné pendant 2 ou 3 mois cette tisane dans les cas rebelles, sans voir aucun inconvénient et notamment sans constater aucun incident du côté du tube digestif.

TRAITEMENT PAR LES EAUX MINÉRALES.

L'emploi des bains, dans le traitement des dermatoses, remonte à la plus haute antiquité. « Dès la plus haute antiquité, écrit Alibert, on regarda les bains comme le plus puissant moyen curatif des dartres, et de nos jours on revient plus que jamais à ce secours salutaire. Non seulement on en fait un plus grand nombre d'applications, mais on sait mieux apprécier les effets de leur différente température, de leur état de liquidité ou de vapeur. Un des points sur lequel les modernes l'emportent de beaucoup sur les anciens, c'est la perfection que l'on a apportée dans l'administration des bains d'eau minérale, et de nos jours l'industrie humaine a été plus loin (1).

Il est incontestable qu'entre des mains habiles, les bains

(1) Alibert, *loco citato*, page

en général, et les bains d'eau minérale surtout, sont le remède le plus puissant et le plus étendu contre un grand nombre de maladies chroniques, soit comme moyen de soulagement, soit comme moyen de guérison.

De la simultanéité d'action des eaux minérales résulte une puissance curative, à nulle autre pareille, pour le traitement des affections chroniques *(Annuaire des eaux minérales de France)*. Par la lenteur et la continuité de leurs actions, les eaux minérales ne conviennent, en effet, qu'aux maladies chroniques.

Leurs modes d'action ont été divisés en actions générales et en actions locales.

Actions générales. — M. le professeur Grasset (1) divise les actions générales en : 1° altérantes ; 2° reconstituantes. L'action altérante est par excellence la médication anti-affectionnelle ; les eaux sulfureuses et salines sur la scrofule, les arsenicales sur l'herpétisme.

La plupart des eaux minérales sont reconstituantes : eaux ferrugineuses, alcalines....

Actions locales. — Elles s'exercent par élection sur tel ou tel organe ; les eaux sulfureuses et alcalines sur la peau, le fer et la chaleur sur le cœur, les bicarbonatées sur l'estomac et le rein. M. le professeur Grasset distingue quatre modes divers : 1° action stimulante, 2° action sédative, 3° action substitutive, 4° action résolutive.

Propriétés communes à toutes les eaux : « Toutes les eaux minérales, écrit Gailleton, agissent sur la constitution par les modifications importantes et souvent radicales qu'elles apportent au genre de vie des malades. Le changement d'habitude, de régime, de climat, l'usage des bains, etc., en un mot, l'ensemble de nouvelles conditions hygiéniques, dans les-

(1) Leçons orales, 1881.

quelles se trouvent le malade, prédispose à la guérison (1).» Sous ce rapport, l'influence salutaire d'une station thermale ne saurait être contestée.

Les eaux se prennent généralement en *boisson*, en *bains* et en *douches*.

En boisson.— Les eaux augmentent la diaphorèse, les sécrétions urinaires et intestinales. La quantité d'eau bue varie avec les sources de un quart de verre à six verres. Autant que possible, elle doit être bue à sa température naturelle et sans être coupée.

En bains. — Les bains froids ont une action fortifiante, sédative pour les personnes nerveuses; donnent des envies fréquentes d'uriner par suite de l'absence de transpiration cutanée. Après la sortie, une moiteur bienfaisante ne tarde pas à se répandre sur toute la surface cutanée.

Les bains tièdes relâchent et dilatent les tissus, calment le système nerveux et affaiblissent.

Les bains chauds produisent un mouvement d'exhalation vers la peau, une chaleur mordicante, une rougeur fugace. Une transpiration abondante s'établit sur les parties du corps non mouillées, la tête se congestionne; après, le malade est courbaturé. On prend aussi des bains de vapeur en inhalations, en pulvérisations.

Douches. — Elles produisent à peu près les mêmes effets que les bains, selon qu'elles sont chaudes, tièdes ou froides.

Un certain nombre d'eaux minérales déterminent, après quelques jours de traitement, un phénomène auquel on a donné le nom de *poussée*. Ce phénomène est constitué par une chaleur persistante, des démangeaisons sur tout le corps,

(1) Gailleton.

parfois accompagnées d'éruptions fugaces, parfois sans qu'il soit possible d'apercevoir aucune trace d'éruption cutanée. A Louesche, la station où la poussée est presque générale à tous les malades, il se produit presque toujours un exanthème avec ou sans fièvre, dont la guérison demande de dix à quinze jours. Certains médecins considèrent la poussée comme un phénomène heureux, d'autres comme un accident à éviter. Pour nous, dit Gailleton, ce signe est plus heureux dans les affections cutanées à forme sèche, squameuse, dans celles où la transpiration est abolie, que dans les formes humides pour lesquelles la poussée est une cause irritante. Ce phénomène ne se produit pas toujours; dans certaines stations il est même très rare.

Diverses classifications des eaux minérales ont été proposées, celle de Durand-Fardel est généralement adoptée. Dans cette classification, les familles sont établies d'après la prédominance des acides, et les divisions d'après la prédominance des bases. Un certain nombre de sources qu'il ne peut au point de vue chimique rattacher à aucune des classes précédentes, est groupé en une famille, celle des indéterminées; il établit enfin une dernière classe supplémentaire pour les eaux ferrugineuses. Voici les six familles de la classification Durand-Fardel : 1° sulfurées, 2° chlorurées, 3° bicarbonatées, 4° sulfatées, 5° indéterminées, 6° classe supplémentaire pour les ferrugineuses. A ces six familles, MM. les professeurs Grasset et Gailleton seraient disposés à ajouter celle des eaux arsenicales. Une classification qui aurait pour base les effets thérapeutiques serait, croyons-nous, préférable; car la composition d'une eau est une donnée précieuse, qui laisse pressentir par analogie une partie de ses propriétés, mais cette notion est insuffisante; sans parler des progrès de l'analyse qui découvre tous les jours de nouveaux corps ayant une part d'action ignorée jusque-là, il est

d'autres conditions telles que la thermalité, la combinaison des éléments entre eux, le mode d'administration qui exercent également une influence décisive. Une eau minérale doit être jugée par ses résultats.

Passons successivement en revue les eaux dont l'efficacité est partout reconnue dans le traitement de l'eczéma. Les eaux sulfureuses, les eaux bicarbonatées, les eaux arsenicales.

Eaux sulfureuses. — Quoique appartenant à une même classe, et se rapprochant beaucoup par leurs principes minéralisateurs, deux sources, souvent dans la même station balnéaire, peuvent posséder une énergie bien différente. Pour les eaux sulfureuses, l'énergie varie beaucoup avec le dégagement plus ou moins considérable de l'acide sulfhydrique au contact de l'air. Les eaux minérales se décomposant difficilement, sont peu excitantes. Les effets physiologiques du soufre absorbé seulement par la peau et les muqueuses respiratoires, mettent un certain temps à se produire. Les eaux à décomposition prompte, dégageant beaucoup d'acide sulfhydrique, agissent non seulement sur la peau et la muqueuse respiratoire, mais aussi sur les bronches, et le soufre rapidement absorbé par cette voie, produit dès ee début une vive excitation.

L'élimination du soufre produit des phénomènes plus ou moins accentués, selon la voie par laquelle elle se fait.

Son action sur la peau se manifste par un sentiment de chaleur ; sur le *rein* elle est peu marquée ; sur les *intestins* elle varie beaucoup avec les sources ; sur les voies respiratoires elle est considérable et multiple. « Chaleur âcre vers le larynx, toux sèche avec irritation constrictive à l'entrée des voies respiratoires, un peu de dyspnée mêlée à un sentiment de poids et de resserremeut du thorax (1).

(1) Pidoux, Observations sur les Eaux-Bonnes.

On a divisé les eaux sulfureuses en fortes, faibles et moyennes, selon leur minéralisation.

Les eaux sulfureuses faibles sont sédatives, peu excitantes, elles calment l'irritation cutanée et jouissent de propriétés résolutives bien marquées. Moligt et Saint-Gervais sont les types d'eau faible.

Les eaux sulfureuses fortes produisent une action stimulante. Elles amènent une irritation franche, exagèrent les sécrétions morbides et rendent aigu l'eczéma chronique. Leur action stimulante se produit d'abord sur les organes sains, puis sur les organes malades, elle se traduit par l'accélération du pouls, l'énergie des battements du cœur, une transpiration abondante, par de la diurèse et parfois par des selles nombreuses, et produit comme résultat l'augmentation de l'appétit, la facilité des digestions et l'abondance des sécrétions. Barèges est le type des eaux fortes. Les eaux dites moyennes tiennent des deux autres. D'ailleurs, la plupart des stations thermales renferment plusieurs sources à minéralisation et thermalité différentes, ce qui permet de varier le traitement suivant les indications. — (Luchon, Cauterets.)

Les eaux sulfureuses depuis longtemps ont été vantées contre les affections cutanées. Quelques dermatologistes, comme Bazin, ont bien mis en doute leur efficacité; mais leur doctrine a été peu écoutée.

Les eaux sulfureuses sont employées avec succès contre les eczémas de nature scrofuleuse, dartreuse et syphilitique.

Eczéma scrofuleux. — D'après l'opinion des auteurs les plus autorisés, d'après Lebert, Astrée, Gailleton, Durand-Fardel, l'action des eaux sulfureuses sur les eczémas scrofuleux serait indirecte. Elles agiraient non sur la diathèse scrofuleuse, mais seulement sur les manifestations cutanées de cette diathèse. Si cette dernière se trouve souvent heureu-

sement influencée, on le doit non à l'effet des eaux, mais à une alimentation variée, au changement d'habitude et de climat, à l'hygiène. L'Administration de l'assistance publique de Paris, en dirigeant ses enfants scrofuleux sur les eaux de Farges à peine minéralisées, ne recherche que les avantages hygiéniques, et les résultats obtenus sont des plus satisfaisants. Les eaux les plus sulfureuses ne sont pas les plus efficaces; ce sont les sources moins chargées en soufre, mais qui en même temps renferment des principes salins. Uriage, par exemple.

La diathèse n'est donc pas améliorée par les eaux sulfureuses, mais les éruptions eczémateuses, scrofuleuses le sont très heureusement. Les eczémas à forme sécrétante sont surtout rapidement modifiés.

Les *eczémas herpétiques* sont aussi soulagés et guéris par les eaux sulfureuses. Hardy et Durand-Fardel les préconisent.

Contre les *eczémas syphilitiques,* les eaux sulfureuses ne possèdent qu'une action douteuse; mais par le mouvement fluxionnaire qu'elles déterminent à la peau, les eaux sulfureuses peuvent être très utiles comme pierre de touche, et permettraient de reconnaître si oui ou non la diathèse syphilitique a disparu.

Le choix de la station thermale sera déterminé d'après le tempérament du malade, l'état général, la susceptibilité de l'éruption, parfois le voisinage d'une source.

En général, chez les gens nerveux, irritables, dans les affections subaiguës, lorsqu'on ne veut pas provoquer à la peau une action trop excitante, on conseillera les eaux faibles (Moligt, Saint-Gervais, Aix-la-Chapelle, Saint-Sauveur).

Dans les affections franchement chroniques, lorsqu'on veut une vive excitation de la peau, on s'adressera à Barèges, Luchon, Enghien.

Contre-indications. — Les malades d'une très grande susceptibilité de la peau, très nerveux, supportent mal les eaux sulfureuses,

Les sujets pléthoriques, prédisposés aux congestions pulmonaires ou encéphaliques, ceux qui ont des affections du cœur, doivent s'en abstenir.

Eaux bicarbonatées. — Les eaux bicarbonatées ont été divisées en bicarbonatées sodiques, comme Vichy, Vals ; en bicarbonatées calciques, comme Pougues; en bicarbonatées mixtes, comme Néris, Royat, Sail-le-Château, Avène dans notre département.

Les eaux bicarbonatées soit sodiques, soit calciques, sont considérées comme spécifiques dans diverses formes de dyspepsie. On les ordonne avec grand succès contre la gravelle urique, la goutte, le diabète, les engorgements des viscères abdominaux, surtout les engorgements du foie.

Les eaux bicarbonatées sodiques agissent énergiquement; elles s'adressent aux malades sanguins, robustes, qui peuvent sans inconvénient et même avec avantage perdre un peu de leurs forces.

Les eaux bicarbonatées calciques possèdent moins d'énergie que les bicarbonatées sodiques ; leur emploi est indiqué lorsqu'on redoute l'action trop forte de ces dernières.

Les eaux bicarbonatées mixtes qui possèdent, mais à un degré moins élevé, la minéralisation des précédentes, présentent dans bien des cas d'immenses avantages.

Ainsi donc, tout eczéma qui se trouvera sous la dépendance d'une maladie du foie, de l'intestin, de l'estomac, sera en général heureusement influencé par l'emploi des eaux bicarbonatées qui suppriment ou améliorent la cause provocatrice.

La nutrition est activée et perfectionnée dans toute la série

des actes qui la constituent. Elles élèvent le chiffre des globules sanguins et favorisent la désassimilation, comme l'attestent l'augmentation de l'urée et la diminution de l'acide urique des urines. Ce surcroît de dépenses communique une impulsion plus grande à l'assimilation.

Les eaux bicarbonatées, dites aussi alcalines, ont été vantées contre les eczémas de nature rhumatismale. Elles possèdent en effet une action incontestable dans les éruptions de cette nature, mais non sur la diathèse.

Quelle que soit la cause des éruptions eczémateuses, les eaux alcalines jouissent de propriétés curatives remarquables; mais on doit noter entre les sources fortement et faiblement minéralisées, une grande différence au point de vue des effets thérapeutiques.

Tandis que Vals et Vichy dont les sources renferment 7 gr. et de 4 à 5 gr. de bicarbonate de soude, sont très efficaces dans les affections de l'appareil urinaire, et ne réussissent que fort peu dans le traitement des dermatoses, d'autres sources: Néris (1), Avène (2), Sail-le-Château (3) ne possèdent que de faibles quantités de sels alcalins, et cependant leur action sur les dermatoses est des plus actives et se démontre par les plus heureux résultats.

Les eaux bicarbonatées faibles activent les fonctions de l'estomac et des intestins, elles ravivent le travail des organes, elles facilitent les fonctions de la peau, et, par un travail à la fois chimique et vital, elles ramènent à l'état normal les liquides altérés et permettent ainsi aux agents réparateurs de reformer lentement la constitution.

En réveillant insensiblement l'énergie de la transpiration,

(1) Néris, bicarbonate de soude 0,41, bicarbonate de chaux 0,14.

(2) Avène, bicarbonate de soude 0.07, bicarbonate de chaux et de magnésie 0,23.

(3) Sail-le-Château, bicarbonate de soude et de potasse 0,04, bicarbonate de chaux et de magnésie 0,11.

elles émoussent les sensibilités exagérées, elles adoucissent la peau et en même temps lui donnent une plus grande vitalité.

Leur action sur la peau est moins excitante que celle des eaux sulfureuses. Aussi, lorsqu'on redoute l'énergie de ces dernières, est-ce aux eaux alcalines que l'on s'adresse.

Les eaux alcalines sont indiquées dans les états subaigus et sont d'une efficacité remarquable dans les eczémas à forme sèche.

Les malades très nerveux ou bien phlétoriques; les personnes prédisposées aux congestions, celles qui ont des affections de cœur, les femmes ayant des troubles dans leurs fonctions génitales, doivent préférer, pour le traitement de leurs dermatoses, les eaux bicarbonatées mixtes à faible minéralisation, aux eaux sulfureuses.

Eaux arsenicales. — Nous avons vu que l'emploi de l'arsenic était considéré par Hardy, par Bazin surtout, comme un spécifique des affections herpétiques. D'autres dermatologistes, Devergie, Biett, Cazenave, en parlent avec éloge. On le prescrit non seulement comme modificateur des fonctions cutanées, mais encore comme tonique (Moutard-Martin, Dujardin-Beaumetz), comme antidéperditeur (Jaccoud), comme modificateur des fonctions respiratoires (Galien, Dujardin-Beaumetz, Trousseau, Pidoux), comme modificateur de la nutrition (Valentin, Thompson, Boudin).

Aussi depuis quelque temps, recherche-t-on avec soin, dans les eaux minérales, un médicament si varié dans ses actions thérapeutiques.

A l'exception de 4 ou 5 sources (1), les proportions de l'arsenic sont minimes (2); n'oublions pas qu'en bonne thé-

(1) La Bourboule 0,008 d'arséniate de soude, Bussang 0,002, Vichy 0,002.
(2) Plombières 0,0006, Mont-Dore 0,0004, Avène 0,0002.

rapeutique on ne doit pas conclure rigoureusement de la dose d'un médicament à ses effets présumés, mais qu'il faut tenir compte de l'état moléculaire dans lequel il se trouve et des formes particulières sous lesquelles il pénètre dans l'organisme. Certainement une dose infiniment petite d'arsenic ne suffirait pas pour expliquer l'action de certaines eaux minérales; mais à côté de l'arsenic se trouvent d'autres éléments dont les effets peuvent être aidés puissamment, grâce à une heureuse proportion de tel ou tel d'entre eux, grâce à une heureuse combinaison.

Pour nous, nier que l'arsenic dans une eau minérale soit utile à la guérison d'une affection herpétique, serait nier que les eaux sulfureuses ou bicarbonatées ne dussent pas une partie de leurs propriétés à la présence du soufre ou du bicarbonate de soude.

Gailleton a expérimenté à l'Antiquaille l'eau de la Bourboule et en a obtenu d'excellents résultats dans les affections justiciables de l'arsenic et spécialement dans l'eczéma lichenoïde.

Observation I.

Eczéma herpétique.

M. J..., des environs de Béziers, propriétaire, âgé de 36 ans, d'un tempérament lymphatico-nerveux, sans antécédents héréditaires remarquables, n'a eu lui-même aucune maladie sérieuse.

Cependant sa tête et sa barbe, lorsqu'il la porte, sont remplies de pellicules. Il y avait huit mois qu'une éruption précédée de vives démangeaisons et d'un prurit des plus intenses avait envahi l'oreille gauche, lorsqu'il arriva à Avène (fin juillet 1884).

État du malade.—Son oreille gauche légèrement tuméfiée est couverte par une quantité prodigieuse de petites croûtes minces, blanchâtres, farineuses, tombant au moindre frottement. Au-dessous, la peau est luisante, humectée par un liquide visqueux. Le derrière du pavillon fournit une sérosité abondante. Au menton, M. J.... porte quelques croûtes plus larges, plus épaisses, présentant une desquamation moins abondante qu'à l'oreille. La couleur des lamelles est un peu moins blanchâtre, elles nous paraissent néanmoins de même nature que les précédentes.

Le malade éprouve au menton surtout une démangeaison atroce qui le prive presque absolument de sommeil.

M. J.... a été traité, mais sans succès, extérieurement par des frictions avec une pommade au calomel, pour l'intérieur par l'arséniate d'ammoniaque, il a pris aussi la tisane de saponaire et plusieurs purgatifs.

Prescription. — Un bain tous les jours de 45 minutes environ et même d'une heure s'il est bien supporté.

A l'intérieur, un verre d'eau minérale avant le bain, un après. Deux autres verres dans la soirée. Lotions fréquentes sur les parties malades.

Après le quatrième bain, le malade éprouve un soulagement considérable, il dort mieux, l'appétit a augmenté, la démangeaison est moins considérable.

Deux jours après, le malade se plaint d'éprouver un sentiment de chaleur insupportable. La peau presque complètement exfoliée est rouge et luisante. Toute la nuit le malade maintient des compresses mouillées sur le menton et derrière l'oreille. Le sentiment de chaleur diminue après deux ou trois jours.

Après 28 bains, le malade quitte l'établissement avec l'apparence d'une complète guérison.

M. J.... est revenu en 1885. L'éruption avait reparu en avril. 15 bains ont suffi pour obtenir le résultat obtenu en 1884; cependant le malade prend quelques bains de plus et part complètement guéri.

Observation II.

Eczéma arthritique.

Mme X..., âgée de 56 ans, née à Clermont-l'Hérault, est douée d'une forte constitution, d'un tempérament sanguin; elle a eu plusieurs atteintes de rhumatisme.

Au mois de mars 1885, elle fut réveillée subitement par les clameurs des voisins et elle éprouva une frayeur bien naturelle en voyant la maison voisine en proie à un violent incendie. C'est à cette émotion que Mme X.... attribue l'éruption qui, huit jours après, apparut à la partie interne des cuisses.

Elle arrive à l'Établissement avec la recommandation expresse de son Docteur de prendre des bains chauds et de cesser dès qu'elle ressentirait la moindre douleur rhumatismale.

Mme X.... suivit les conseils de son Docteur. Elle prit 25 bains à la température de 35° à 36°. A l'intérieur 6 verres d'eau par jour.

Aucun incident ne survint pendant la saison. Insensiblement disparut tout sentiment pénible d'élancement et de picotement.

Mme X.... partit se déclarant complètement guérie.

Observation III.

Eczéma scrofuleux.

M. L..., de Rodez, est âgé de 22 ans ; tempérament lymphatique.

Son père est mort à 58 ans d'épuisement. Sa mère est âgée de 55 ans. Fils unique.

M. L... présente tous les caractères de la scrofule. Nez et lèvre supérieure très développés, tête volumineuse, face bouffie.

Il a eu la teigne, pendant l'hiver des engelures; de 13 à 17 ans ses yeux ont été le siège au printemps de conjonctivites intenses. A l'âge de 19 ans, il a eu une éruption eczémateuse, contre laquelle pendant deux ans il a essayé plusieurs traitements avec des résultats peu heureux, car lorsqu'il s'est présenté à nous, il était dans un triste état.

État du malade. — Les deux jambes sont entièrement couvertes de grandes croûtes jaunâtres, desséchées, dures au toucher. Les lamelles sont quelques-unes détachées légèrement par un de leur bord et très adhérentes par l'autre. La peau, quand on soulève une croûte, apparaît gercée, violacée, souillée par la matière ichoreuse caractéristique de toute éruption eczémateuse, mais ici moins transparente, moins visqueuse que dans la généralité des cas.

Le malade se plaint d'une chaleur et d'une démangeaison insupportables ; il lui semble parfois que sa jambe est dans un brasier.

Prescription. — Tous les jours bain entier de demi-heure,

et bain de jambe de la même durée. Compresses mouillées sur les jambes.

A l'intérieur quatre verres par jour.

Après cinq jours, les croûtes étaient tombées, la démangeaison soulagée.

Le septième jour, le sentiment de chaleur augmente.

Le huitième jour, la peau qui présente un aspect violacé, commence à se fendiller. Les douleurs redoublent d'intensité. Nous emmaillottons ses jambes dans une bande de caoutchouc pendant l'intervalle des bains. Ses douleurs furent soulagées. De nouvelles éruptions se produisirent à plusieurs reprises; elles étaient suivies d'une prompte desquamation.

Finalement, après trente-cinq bains, M. L... quitte l'établissement conservant bien des traces de sa maladie, mais n'éprouvant ni chaleur, ni démangeaison et ravi du résultat obtenu.

Observation IV.

Eczéma syphilitique.

M. X..., cultivateur, âgé de 30 ans, se présente atteint d'une affection cutanée, constituée par une série de surfaces excoriées rouge foncé, répandues sur la face du côté gauche, sur la partie antérieure du bras et de la jambe du même côté. On observe à certains endroits des petites vésicules rapprochées. Le malade nous dit que toutes les surfaces excoriées ont commencé par cette première éruption vésiculeuse.

M. X... est scrofuleux, d'une mauvaise constitution, d'une complexion faible.

Jeune, il a eu des croûtes à la tête, des glandes engor-

gées, deux bronchites, la rougeole et deux pneumonies. A 19 ans, il contracta la syphilis, chancre induré et plaques muqueuses, mais sans manifestation cutanée ou du moins bien légère.

Son père jouit d'une bonne constitution ; sa mère a depuis longtemps à la jambe un eczéma qu'elle ne soigne pas.

Plusieurs traitements restèrent sans efficacité, et si nous avions eu des doutes sur la nature syphilitique de cette éruption eczémateuse, ils nous auraient été enlevés en présence du succès obtenu par l'iodure de potassium.

Cinq semaines suffirent à faire disparaître toute trace d'éruption aux membres. Celle de la face a duré un peu plus longtemps, probablement à cause de l'insuffisance du traitement local très négligé à cet endroit, et qui était constitué par l'application sur les parties malades de compresses imprégnées d'eau minérale bicarbonatée.

FIN.

Vu et permis d'imprimer :
Montpellier, le 25 mai 1886.
Le Recteur de l'Académie,
Correspondant de l'Institut,
G. CHANCEL.

Vu et approuvé :
Montpellier, le 22 mai 1886.
Le Doyen,
A. CASTAN.